ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Toulouse

Arrêté du 25 novembre 2026, portant composition du bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale unique des professeurs des écoles et des instituteurs de la Haute-Garonne

Le recteur de l'académie de Toulouse,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1

Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale unique des professeurs des écoles et des instituteurs de la Haute-Garonne est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant l'administration :

- Président, M. Laurent MACH, secrétaire général adjoint – directeur des ressources humaines ;
- Secrétaire, Mme Frédérique RUFAS, directrice des personnels enseignants ;
- Secrétaire suppléante, Mme Julie NADAL, adjointe au directeur des ressources humaines – directrice des pensions et du chômage.

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

1 - Mme DAVION Marjorie, déléguée de la liste SUD (suppléante : Mme GALY Aude) ;
2 - Mme ZAKHARTCHOUK Carole, déléguée de la liste UNSA (suppléant : M. CALMELS Franck) ;
3 - Mme GIRARDON Charlotte, déléguée de la liste S2DE (suppléante : Mme BOUDOU Magali) ;
4 - Mme ROCHE Sabrina, déléguée de la liste CGT (suppléant : M. AMGHAR Abdallah) ;
5 - M. LASFARGUES Rémy, délégué de la liste FSU (suppléante : Mme PELISSIER Jennifer) ;
6 - M. MAZZON Cyril, délégué de la liste CFDT (suppléant : M. COSTES Alain) ;
7 - Mme ALOISI Nathalie, déléguée de la liste SNALC (suppléante : Mme CAZAUX Sylvie) ;
8 - Mme CAMALET Annick, déléguée de la liste FO (suppléant : M. MASCARAS Daniel).

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Laurent MACH